

**Jean-Baptiste DURAND - DDA & ASSOCIES**  
**AVOCAT AU BARREAU DE TOULON**  
**Le Millénium - 145 Place Général de Gaulle - 83160 LA VALETTE DU VAR**  
**Tél : 04.94.61.06.49 – Fax : 04.94.23.50.66 - contact@dda-avocats.com**

---

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

### UNE PROPRIETE AGRICOLE

**constituée d'un terrain en nature de bois et landes,  
d'une superficie totale de 94 ha 90 a 63 ca, contenant diverses ruines et constructions  
non alimentées en eau et électricité, savoir :**

- 1) Sur la commune de **BORMES-LES-MIMOSAS** (Var), lieudit **Sainte-Marie**, les parcelles cadastrées section D 180 et D 182,
- 2) Sur la commune de **LE LAVANDOU** (Var) lieudit **Boudon**, autrefois Domaine de Boudon, les parcelles cadastrées section D 199 à D 209, D 816, ainsi que la parcelle cadastrée section D 817 comprenant deux lots, savoir :

Le lot n°1 : la partie sud de la parcelle d'une contenance de 60 ha,  
Et les 60/81<sup>èmes</sup> de la propriété du sol.

Le lot n°2 : le surplus de ladite parcelle situé au nord, d'une contenance de 21 ha, 59 a et 95 ca,  
Et les 21/81<sup>èmes</sup> de la propriété du sol.

EDD acte du 16 août 1978 publié le 18.08.1978 VOL 2866 numéro 15.

Il est précisé qu'en venant de LA MOLE (83), les parcelles se situent sur la gauche de la RD 98 en direction de TOULON, face au Domaine de Sainte-Marie.

L'accès aux parcelles se fait par un chemin donnant sur le 9509 Route du Dom.

S'agissant des constructions, le commissaire de justice instrumentaire, dans son procès-verbal descriptif du 16 décembre 2024, a constaté ce qui suit :

- **Un bâtiment principal** est édifié sur la parcelle 202 (commune du LAVANDOU), avec une extension récente hors d'eau. La superficie au sol mesurée, sans tenir de certaines parties du bâtiment qui se sont révélées non accessibles, est de 206,63 m<sup>2</sup>.
- **Une construction en l'état de ruine** a été également été constatée.
- **Une porcherie en l'état de ruine** se situe au-dessus de la bastide principale, côté est. La surface au sol mesurée est de 84,21 m<sup>2</sup>.
- **Un bâtiment** est édifié derrière la porcherie, à l'état brut. La surface au sol mesurée est de 30,02 m<sup>2</sup>.
- **Une bergerie** se situe en contrebas du domaine. La surface au sol mesurée est de 295,00 m<sup>2</sup>.

**MISE A PRIX : TROIS CENT MILLE EUROS - (300.000 €)**  
**Frais, droits et taxes en sus et, en outre, aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente.**

---

**Une visite sera assurée par un membre de la SCP BLUM - BOUZEREAU - TISSOT - VIGUIER « OFFICIA »,  
Commissaires de justice associés à DRAGUIGNAN 83300, le Jeudi 04 Décembre 2025 de 11 h 00 à 12 h 00.**

---

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 11 DECEMBRE 2025 à 15 h 00**  
à l'audience des criées du Juge de l'Exécution Immobilière du **TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (83000)**,  
Palais de Justice de ladite ville - Place Gabriel Péri.

---

**LA VENTE EST POURSUIVIE A LA REQUETE DE :**

**Monsieur Nicolas, Christophe, Marie CASTELLAN**, né le 05 janvier 1972 à MARSEILLE 8<sup>ème</sup> (13008), de nationalité française, exerçant la profession d'avocat, demeurant et domicilié 365 chemin du Camp de Sarlier, le Patio de l'Alta, Bâtiment B - 13400 AUBAGNE,

Ayant pour Avocat constitué **Me Jean-Baptiste DURAND**, du Barreau de TOULON, Membre de l'AARPI DDA & Associés.

**OCCUPATION DES LIEUX :**

D'après les constatations du Commissaire de justice, les bâtiments semblent inhabités. Le gardien du domaine ne vivant pas sur place.

**CONDITIONS POUR ENCHERRIR :**

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de TOULON.

Tout enchérisseur devra remettre préalablement à son Avocat, inscrit au Barreau de TOULON :

- un chèque de Banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable, représentant le 1/10<sup>ème</sup> de la mise à prix, et au minimum de 3.000 € ;
- l'attestation sur l'honneur prévue par l'article R.322-41-1 du Code des procédures civiles d'exécution.

Pour tous autres renseignements concernant les conditions de vente de l'immeuble, s'adresser aux Avocats exerçant près le Tribunal Judiciaire de TOULON qui ont seuls qualité pour enchérir.

**Pour prendre connaissance du cahier des conditions de vente n°25/10, s'adresser :**

- Soit au Greffe du Juge de l'Exécution dudit Tribunal sis à TOULON Place Gabriel Péri, où il est déposé et où il peut être consulté de 09 h à 11 h 30,
- Soit au Cabinet de l'Avocat poursuivant par email à contact@dda-avocats.com